



FONDATION
CLÉMENT
FAYAT

RAPPORT D'ACTIVITÉ 2022

Fondation Actionnaire Reconnue d'Utilité Publique
Créée par Décret du 13 janvier 2021
Siège social : 137 rue du Palais Gallien
33 000 Bordeaux

sommaire

01

Rapport moral

Introduction	page 4
Mot du Président	page 5
Notre Organisation	page 6
La Gouvernance	page 10
Les Actions	page 11
La Communication	page 14
Les Objectifs de 2023	page 15

02

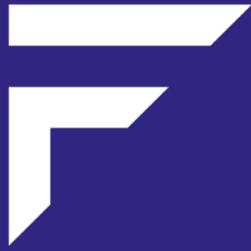
Rapport financier

Mot de la Trésorière	page 17
Bilan et Compte de résultat	page 18

03

Budget 2023

Budget prévisionnel 2023	page 20
--------------------------	---------



01

Rapport moral

Fondation Actionnaire Reconnue d'Utilité Publique
Créée par Décret du 13 janvier 2021
Siège social : 137 rue du Palais Gallien
33 000 Bordeaux

Introduction

La Fondation Clément Fayat est une fondation actionnaire, reconnue d'utilité publique par décret du 13 janvier 2021, créée à l'initiative de Clément Fayat, grand visionnaire, fondateur du Groupe éponyme.

Ce choix vient de la volonté de préserver l'indépendance ainsi que le modèle économique, du Groupe familial Fayat qui est un remarquable exemple de réussite d'entreprise du « social business ». Pendant plus de 60 ans, Clément Fayat a toujours privilégié l'esprit d'équipe à la réussite individuelle, la frugalité à l'excès, en réinvestissant les dividendes du Groupe à résoudre des défis de notre société avec autonomie, engagement et audace.



La Fondation Clément Fayat engage aujourd'hui cet héritage dans trois domaines, la santé, la formation & enseignement et le patrimoine, pour faire reculer les maladies neurodégénératives, faire émerger les talents, faire revivre le patrimoine.

Mot du Président



J'ai le plaisir de présider la Fondation Clément Fayat, avec mon frère, Laurent, qui en assure la Vice-Présidence.

L'année 2022 est une année particulière. Elle est marquée par le décès de notre père, Clément Fayat.

C'est aussi l'année de l'acceptation par la Fondation de 5 % des actions du groupe, la dotant ainsi de ressources pérennes et de la création de l'identité visuelle de la fondation.

La feuille de route d'Axelle Pinseau, directrice de la Fondation, arrivée en janvier de cette année, a été approuvée par le Conseil d'administration tant sur la répartition des ressources allouées aux projets que sur leurs critères de sélection, positionnant ainsi la Fondation sur l'action avec des projets soutenus concrets, audacieux, engageants et lisibles.

La Fondation s'appuie sur quatre comités scientifiques pour évaluer les dossiers de chacun des quatre appels à projets autour des maladies neuro-dégénératives ; Bourse de thèse Clément Fayat, Subvention de recherche, Traitements non médicamenteux complémentaires, Education thérapeutique.

Les premières actions de communication en externe et en interne ont été initiées. Elles ont permis d'informer les collaborateurs du Groupe sur les raisons d'être de la fondation, l'esprit qui fédère les projets soutenus, et, les possibilités de s'investir pour ceux qui le souhaiteraient.

Je remercie madame la Préfète de la région Nouvelle-Aquitaine, commissaire du gouvernement, les membres du conseil d'administration, les membres des comités scientifiques, et les membres du comité formation, pour leur implication et engagement, à faire rayonner la Fondation Clément Fayat au service de projets pour l'intérêt général qu'elle soutient.

La Fondation Clément Fayat est un merveilleux outil philanthropique à l'image du Groupe et de l'histoire de la famille Fayat.



Jean-Claude Fayat

Président de la Fondation Clément Fayat

Notre Organisation

Nos buts

La Fondation soutient des causes sur trois axes, Santé, Formation & Enseignement, et Patrimoine, pour :

- > **Faire reculer les maladies dégénératives**, en contribuant à des projets de recherche et d'innovation prioritairement de lutte contre les maladies neurodégénératives et en créant ou en participant à des projets sociaux en lien avec ces maladies,
- > **Faire émerger des talents**, en contribuant à des projets d'intégration dans le secteur du BTP ou des projets de reconversion du secteur du BTP vers un autre secteur d'activité au profit notamment des personnes les plus démunies,
- > **Faire revivre le patrimoine**, en contribuant à la réhabilitation de bâtis à caractère historique, tant sur le plan national que régional, par le soutien de projets de réhabilitation et/ou de rénovation de monuments à caractère patrimonial.

Notre vision

La Fondation Clément Fayat apportera sa contribution dans un premier temps à des projets précis, concrets et visibles, de taille humaine, dont les résultats seront quantifiables pour progresser pas à pas vers des projets de plus grande envergure.

Notre stratégie

La Fondation Clément Fayat grâce à ses ressources financières pérennes, à la mobilisation d'experts reconnus et au mécénat de compétences, développera son soutien en collaboration étroite avec les talents des universités, des CHU, des centres de recherche, des écoles, des acteurs privés et publics, pour ainsi contribuer, à favoriser une meilleure qualité de vie aux familles touchées par la maladie, aux personnes en décrochage social, et à redonner vie à des projets patrimoniaux et à des métiers d'artisanat, mémoires vivantes de l'histoire de notre pays.

Notre métier

- > Mobiliser des personnes qualifiées,
- > Lancer des appels à projets,
- > Sélectionner les projets qui seront soutenus,
- > Identifier des besoins, concevoir et/ou soutenir des projets audacieux et engageants,
- > Fédérer autour des projets : collaborateurs, partenaires et institutions,
- > Faire la veille des actions, des projets et des organismes en lien avec les buts poursuivis.

Notre Organisation

Les moments clés de 2022

10 janvier 2022

Arrivée de la directrice de la Fondation, avec un démarrage à mi-temps pour passer à temps plein à partir de début septembre.

02 février 2022

Le Conseil d'Administration,

- > Valide de dédier 390 000 € des ressources par an aux appels à projets de l'axe Santé,
- > Acte les thématiques des 3 nouveaux appels à projet annuel sur l'axe Santé qui s'ajoutent à l'appel à projet annuel « Bourse de thèse de recherche Clément Fayat » initié en 2021 :
 - Un appel à projets pour apporter deux subventions de 50 000€ à des projets de recherche de fin d'études (ou en complément de financement d'un projet de recherche en cours),
 - Un appel à projets pour apporter deux financements de 50 000€ à des pilotes sur la prise en charge intégrative non médicamenteuse,
 - Un appel à projet pour financer à hauteur de 50 000€ un projet d'éducation thérapeutique,
- > Décide que le choix des sujets soutenus sur l'axe Santé est porté par une volonté d'ouvrir le sillage pour des projets plus ambitieux et de ne pas investir pour le moment sur des projets de maison d'aidants et de ne pas répondre favorablement aux sollicitations des Fondations Alzheimer et pour la recherche AVC,
- > Décide que les appels à projet de l'axe Santé seront diffusés via le réseau des CHU de Bordeaux, Poitiers et Limoges dans un premier temps,
- > Donne son aval pour la formalisation des comités scientifiques afin d'évaluer les dossiers de candidatures des différents appels projets. Ils seront constitués de 5 à 7 personnes pour 3 ans,
- > Donne son accord pour allouer l'enveloppe annuelle de 130 000 € à des projets de l'axe Patrimoine,
- > Valide de soutenir le premier projet de l'axe Patrimoine à hauteur de 180 000€ répartis sur trois ans pour la restauration des verrières de René Lalique de l'église Saint-Nicaise à Reims,
- > Valide d'allouer l'enveloppe annuelle de 130 000 € à des projets de l'axe Formation et Enseignement.

12 septembre 2022

Le Collège des Fondateurs, à la suite du décès de Clément Fayat, administrateur de son vivant en qualité de Fondateur,

- > Prend acte de la nomination d'Olivier Lesur, pour succéder à Clément Fayat, comme administrateur, en qualité de Membre du Collège des Fondateurs pour une durée de six ans.

Notre Organisation

Les moments clés de 2022 (suite)

27 septembre 2022

Le Conseil d'Administration,

- > Prend acte de l'acceptation, pour le compte de la Fondation par le Président de la Fondation, de la donation correspondant à 5% des actions du groupe détenu par la famille Fayat,
- > Approuve l'arrêté des comptes 2021 certifiés par le commissaire aux comptes, le budget 2022 – 2025, et donne quitus de gestion,
- > Choisit le logo de l'axe « Faire » comme identité visuelle de la Fondation Clément Fayat,



- > Approuve les notes d'intentions de communication interne et externe de la Fondation Clément Fayat,
- > Approuve le choix du sujet pour la 2^{ème} Bourse de thèse Clément Fayat recommandé par le Comité Scientifique chargé de l'évaluation des dossiers de candidature,
- > Approuve de soutenir le Centre d'Excellence des maladies neurodégénératives situé au CHU de Bordeaux pour un montant de 5 500€ par an correspond au temps d'expertise scientifique apporté dans le cadre des appels à projet au nombre de quatre par an,
- > Approuve le projet pilote de l'Axe Formation créée avec l'EATP Egletons pour un montant 20 000€, correspondant à deux « Bourses d'enseignement Clément Fayat » pour financer les frais de scolarité sur deux années, en soutien à deux jeunes démunis de niveau inférieur au CAP, pour une formation de conducteur d'engins,
- > Approuve le deuxième projet de l'axe Patrimoine dédié au soutien de la création d'une console déportée dans le cadre du projet de restauration des grandes orgues de la cathédrale Saint-André à Bordeaux, pour un montant de 300 000€ réparti sur quatre années.

Notre Organisation

Les moments clés de 2022 (suite)

20 octobre 2022

- > Signature de la convention de mécénat pour la restauration des verrières René Lalique en préambule d'un événement organisé par le Bénéficiaire, porteur du projet, l'Association des Amis de Saint-Nicaise du Chemin Vert,
- > Diffusion auprès de la presse locale, d'un communiqué de presse commun aux parties prenantes signataires de la convention de financement de restauration des verrières René Lalique ; la Fondation du patrimoine, Le Foyer Rémois, l'Association des Amis de Saint-Nicaise du Chemin-Vert. (Photos des signataires de la convention, photos de la 1^{ère} verrière restaurée). Retombées presse dans l'UNION, REFLETS ACTUELS, LHEBDO DU VENDREDI et interview de Laurent Fayat, Vice-Président de la Fondation, par France 3 Champagne.



La Gouvernance

En séance du 12 septembre 2022, le Collège des Fondateurs s'est réuni, et a désigné Olivier Lesur, pour occuper le siège vacant, à la suite du décès de Clément Fayat, en qualité de Membre du Collège des Fondateurs.

Les membres du Conseil d'administration, du Bureau et les représentants légaux de la Fondation sont les suivants :

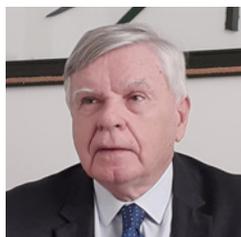
Le conseil d'administration



JEAN-CLAUDE FAYAT
FONDATEUR, PRÉSIDENT



LAURENT FAYAT
FONDATEUR, VICE-PRÉSIDENT



OLIVIER LESUR
MEMBRE DU COLLÈGE DES
FONDATEURS



Dr FRANÇOIS ROUANET
MEMBRE DU COLLÈGE DES
PERSONNES QUALIFIÉES



**Pr WASSILIOS
MEISSNER**
MEMBRE DU COLLÈGE DES
PERSONNES QUALIFIÉES



JACQUES ROUGERIE
MEMBRE DU COLLÈGE DES
PERSONNES QUALIFIÉES



GUY LACROIX
MEMBRE DU COLLÈGE DES
PERSONNES QUALIFIÉES



SOPHIE SIDOS
MEMBRE DU COLLÈGE DES
PERSONNES QUALIFIÉES,
TRÉSORIÈRE



MATTHIAS FEKL
MEMBRE DU COLLÈGE DES
PERSONNES QUALIFIÉES



PATRICK SEGUIN
MEMBRE DU COLLÈGE DES
INSTITUTIONNELS, PRÉSIDENT ET
REPRÉSENTANT DE LA CHAMBRE
DE COMMERCE ET D'INDUSTRIE DE
BORDEAUX GIRONDE

Représentant du gouvernement :



FABIENNE BUCCIO
PRÉFÈTE DE LA RÉGION NOUVELLE-
AQUITAINE ET DE LA GIRONDE,
COMMISSAIRE DU GOUVERNEMENT

Les représentants légaux

M. Jean-Claude FAYAT, en qualité de Président de la Fondation
M. Laurent FAYAT, en qualité de Vice-Président de la Fondation
Mme Sophie SIDOS, en qualité de Trésorière de la Fondation

Le bureau

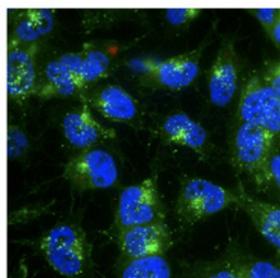
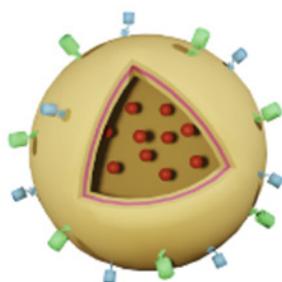
M. Jean-Claude FAYAT, en qualité de Président de la Fondation
M. Laurent FAYAT, en qualité de Vice-Président de la Fondation
Mme Sophie SIDOS, en qualité de Trésorière de la Fondation

Les Actions 2022

Axe Santé

1^{ère} Bourse de thèse Clément Fayat – PROJET NAPAD – 2022 à 2024

Premiers résultats des travaux portés par l'équipe *Physiopathology of Proteinopathies* de l'Institut des Maladies Neurodégénératives : Les tests préliminaires, de non-toxicité et de bonne diffusion au niveau des cellules nerveuses des nanocapsules, effectués pendant l'année 2022, sont concluants et encourageants pour la suite des travaux.



2^{ème} Bourse de thèse Clément Fayat – PROJET COUNTER-PD – 2023 à 2025

Travaux portés par l'équipe *Development and Neurobiology of Neural Networks* de l'Institut de Neurosciences Cognitives et Intégratives d'Aquitaine : financement à partir de décembre 2022 et pour une durée de trois ans du CDD de M.Abderrahman Fettah, doctorant, pour un montant de 117 000 euros. Cette thèse a pour but de caractériser l'organisation anatomique des circuits de la motricité au niveau du tronc cérébral et de les restimuler pour redonner le mouvement, dans la maladie de Parkinson.

Lancement de deux nouveaux appels à projets – dernier trimestre 2022

L'un pour apporter un soutien sous forme d'une subvention à deux projets de recherche sur les maladies neurodégénératives, l'autre pour soutenir deux projets de recherche pilote portant sur l'évaluation d'approches non médicamenteuses complémentaires pour les maladies neurodégénératives.

Les appels à projets se sont clôturés le 9 décembre 2022.

Les Actions 2022

Axe Formation & Enseignement

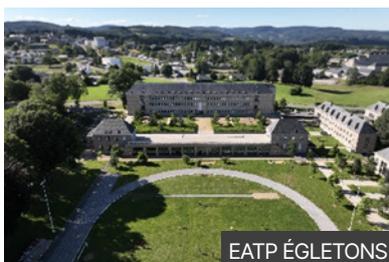
Cette année a été consacrée à en structurer l'approche :

- > Identifier et se faire connaître auprès d'organisations et structures d'accueil des personnes les plus démunies qui souhaitent se former aux métiers du BTP,
- > Connaître les métiers en tension du secteur du BTP et les problématiques autour de ses métiers,
- > Constituer une cellule Experts RH Groupe pour l'évaluation des projets,
- > Proposer des premiers projets, pour donner l'accès à la formation dans le BTP à des personnes démunies, pour accompagner le développement de nouvelles formations à des métiers en tension, pour faire connaître aux « invisibles » les possibilités de réinsertion social par des soutiens personnalisés à des formations aux métiers du BTP.

Création de la Cellule Experts RH Groupe, officialisée le 17 novembre lors de la réunion DRH Groupe.

Deux Bourses d'études Clément Fayat - CAP conduite d'engins 2023-2025

Attribuées à deux jeunes de niveau inférieur au CAP pour suivre une formation à l'EATP ÉGLETONS

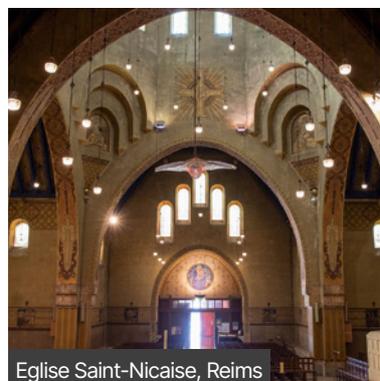
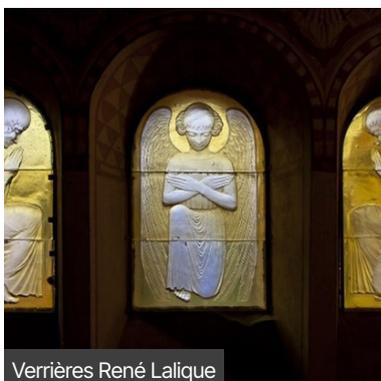


La Fondation finance les frais de scolarité d'une formation pilote adaptée par les équipes de l'EATP Égletons pour permettre d'intégrer deux jeunes d'un niveau inférieur au CAP au programme de formation CAP conducteur d'engins.

Les Actions 2022

Axe Patrimonial

Restauration des 30 Anges signés René Lalique Église Saint-Nicaise du Chemin-Vert à Reims



Depuis cette année la Fondation Clément Fayat soutient ce projet de restauration des 30 verrières de René Lalique. Ce financement s'étend sur trois ans.

La première verrière restaurée a été présentée à la presse régionale de Champagne le 20 octobre à l'occasion de l'événement organisé à Reims par l'Association des Amis Saint-Nicaise du Chemin-vert. La Fondation Clément Fayat, en tant que mécène fondateur était présente.

Soutien de la restauration des grandes orgues Cathédrale Saint-André à Bordeaux



La Fondation Clément Fayat a validé son soutien au projet de restauration des grandes orgues de la cathédrale Saint-André de Bordeaux, en finançant la création de la console déportée sur quatre années.

La Communication

- > Lancement de l'identité visuelle de la Fondation Clément Fayat,
- > Validation par le conseil d'administration du 27 septembre 2022, de la note d'intention de communication interne et externe sur les projets soutenus par la fondation, ainsi que, de la note Questions/Réponses sur la Fondation destinée aux directions de communication du Groupe,
- > Création d'un communiqué de presse sur l'engagement de la Fondation dans la restauration des verrières René Lalique : Communiqué de presse commun avec les parties prenantes du projet, l'Association des Amis de Saint-Nicaise du Chemin-Vert, et la Fondation du Patrimoine, et adressé à la presse locale,
- > Communication faite dans le mensuel FAYAT NEWS :
 - Edition de novembre : Soutien du projet de restauration des verrières de René Lalique
 - Edition de décembre : Présentation du logo de la Fondation Clément Fayat
- > Intervention de la fondation à la Convention de FAYAT BÂTIMENT du 1^{er} avril, au Fayat Meeting Communication du 5 juillet, au Séminaire Identité le 21 octobre, et à la réunion DRH du 17 novembre.



FONDATION
CLÉMENT
FAYAT



Les Objectifs de 2023

- > Augmenter le nombre de projets soutenus sur les trois axes ; santé, formation et enseignement, patrimoine, suivant la feuille de route arrêtée en 2022,
- > Suivre les projets initiés sur les trois axes : Santé, Formation et Enseignement, Patrimoine, et en assurer une communication en interne,
- > Mettre en place un outil de suivi des financements alloués et des avancement annuels des projets soutenus,
- > Faire rayonner la Fondation tant en interne qu'en externe.

Communication :

- Mettre en place et animer les outils de communication digitaux
- Continuer à aller à la rencontre, à l'écoute des collaborateurs du Groupe
- Participer à des événements externes en lien avec les buts de la fondation
- Faire rayonner au niveau de la presse locale les projets soutenus par la Fondation
- Commencer à créer des liens auprès de grands mécènes potentiels

Axe Formation & Enseignement

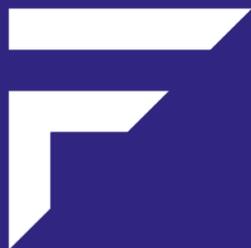
- Animer la Cellule Experts RH Groupe
- Structurer l'approche : définir les objectifs, les moyens à mettre œuvre, choisir les projets
- Réfléchir à un appel à projets
- Fédérer les collaborateurs sur les projets
- Poursuivre la sensibilisation les DRH au mécénat de compétences

Axe Santé

- Renouveler les quatre appels projets : « Bourse de thèse Clément Fayat », « Subvention de recherche », « Traitements non médicamenteux », « Éducation Thérapeutique »
- Faire connaître les résultats des travaux soutenus
- Travailler avec les comités scientifiques sur un projet de recherche clinique
- Elargir la zone de diffusion des appels à projets
- Identifier le projet à soutenir avec la somme des dons reçus en 2022

Axe Patrimoine

- Suivre les projets initiés, incarner l'intelligence artisanale nécessaire à ces projets
- Être en veille sur de nouveaux projets
- Sensibiliser les collaborateurs à parrainer un projet sur cet axe



02

Rapport financier

Fondation Actionnaire Reconnue d'Utilité Publique
Créée par Décret du 13 janvier 2021
Siège social : 137 rue du Palais Gallien
33 000 Bordeaux

Mot de la Trésorière



L'année 2022 a débuté avec l'arrivée de la directrice de la Fondation qui a permis de donner une impulsion aux activités de soutien. À l'automne, la Fondation a reçu ses premiers dividendes pour un montant de 1 057 K€ permettant à celle-ci de prendre son autonomie financière.

Ce deuxième exercice comptabilise notamment, les frais de la donation (243 K€) correspondant aux 5% des parts sociales du Groupe données par Messieurs Jean-Claude et Laurent Fayat, les dépenses de salaires et charges afférentes, et les financements des premiers projets soutenus par la Fondation conformément aux conventions signées (138 K€). Les avances de trésorerie accordées par FAYAT SAS ont été entièrement remboursées.

Par ailleurs, la Fondation a exceptionnellement augmenté ses ressources cette année par des dons reçus de personnes morales et physiques en mémoire de Clément Fayat.

Sophie Sidos

Trésorière de la Fondation Clément Fayat

Bilan et Compte de résultat 2022

Bilan

Le 18 février 2022, la Fondation a doté ses fonds propres de 1 400 000 parts de Fayat Participations par donation de cette dernière ; ces fonds propres représente une valeur de 1 540 000 euros non consommables.

Le 27 septembre 2022, Messieurs Jean-Claude et Laurent Fayat ont fait acte de donation respectivement de 30 117 976 parts et de 34 948 240 parts de Fayat Participations, pour un montant total évalué à 92 035 571 euros non consommables.

A ces fonds propres statutaires (93 575 571 euros) s'ajoute l'excédent d'exploitation de 2022 (634 679 euros) diminué du déficit de 2021 (-78 374 euros).

La trésorerie en fin d'année est de 634 679 euros.

La trésorerie nette 2022 est de 556 131 euros.

Le total du bilan s'établit à 94 156 807 euros pour cet exercice 2022.

Compte de résultat

Produits / Ressources : La Fondation a reçu en septembre 2022 un acompte sur dividendes de Fayat Participations pour un montant de 1 057 336 euros auquel s'est ajouté 83 300 euros reçus d'un appel à générosité exceptionnel mené à la suite du décès de Clément Fayat. Les produits de la Fondation en 2022 sont de 1 140 639 euros au lieu de 1 057 000 euros prévus.

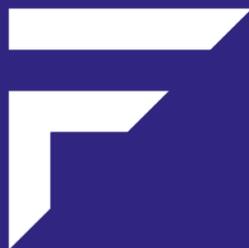
Charges/Dépenses : Au cours de cet exercice, il a été dépensé une somme globale de 506 K€ :

> **frais de missions : 138 K€,**

> **frais de fonctionnement : 368 K€.**

Seuls 138 K€ ont été consacrés pour **les frais de missions** de la Fondation sur les 543 500 euros prévus : cet écart par rapport au budget de 405 500 euros est expliqué par, un décalage des trois appels à projets sur l'axe Santé (-205 500 euros), un décalage à 2023 du financement du projet des grandes orgues (-75 000 euros), et le choix d'un seul projet sur l'axe Formation & Enseignement dont le financement débute en 2023 (-130 000 euros). **Les frais de fonctionnement** de la Fondation prévus de 505 K€, ont été de 368 K€. Cet écart de 137 K€ s'explique par des frais de déplacements, de communication, de salaires et charges, de télécommunications moindres, et, par un travail à mi-temps de la directrice pour les 3/4 de l'année.

De fait, l'année se termine avec un excédent 634 679 euros.



03

Budget 2023

Fondation Actionnaire Reconnue d'Utilité Publique
Créée par Décret du 13 janvier 2021
Siège social : 137 rue du Palais Gallien
33 000 Bordeaux

Prévisionnel 2023

Produits/Ressources : pour 2023 la Fondation prévoit un versement de dividendes de 1 057 000 euros auquel s'ajoutent 4 000 euros de produits financiers de placement de l'excédent de trésorerie de 2022.

Charges/Dépenses : Les dépenses prévues reflètent l'accroissement de l'activité et du nombre de projets financés sur les trois axes, dont le montant des ressources dédiées respectivement a été décidé en conseil d'administration du 10 février 2022 comme suit :

- > **Axe Santé : 390K€,**
- > **Axe Formation : 130K€,**
- > **Axe Patrimoine : 130K€.**

Les dépenses de missions de la Fondation vont progresser en 2023 et atteindre 755 K€ représentant 71% des dépenses totales incluant :

- > Six projets supplémentaires sur l'axe Santé (390 K€ pour l'année) :
 - La 3^{ème} Bourse de thèse de recherche Clément Fayat,
 - 5 projets pilotes (2 en Approches non médicamenteuses complémentaires, 2 en subvention de recherche, 1 en Éducation Thérapeutique),
- > Un deuxième projet soutenu sur l'axe Patrimoine (+75 000 euros, soit 135 K€ pour l'année),
- > Un projet engagé et d'autres projets sur l'axe Formation & Enseignement à l'étude (130 K€ pour l'année),
- > Une enveloppe pour des projets exceptionnels de 100 K€.

Les frais de fonctionnement de la Fondation prévus pour 2023 sont de 307 K€ et représentent 29% des dépenses totales de la Fondation. Ces frais incluent :

- > les charges, salaires et frais d'une année complète,
- > les dépenses de communication principalement dédiées au développement du site internet de la Fondation.



FONDATION
CLÉMENT
FAYAT

Fondation Actionnaire Reconnue d'Utilité Publique
Créée par Décret du 13 janvier 2021
Siège social : 137 rue du Palais Gallien
33 000 Bordeaux